

la transalpine

COMITÉ POUR LA LIAISON EUROPÉENNE TRANSALPINE LYON-TURIN

dernière minute

Communiqué de presse

Lyon, le 22 décembre 2011

LYON TURIN : UNE NOUVELLE AVANCEE DECISIVE POUR LE LANCEMENT DES TRAVAUX EN 2013

Le **Comité pour la Transalpine** se réjouit des résultats de la dernière réunion de la Commission Inter Gouvernementale du Lyon Turin le 20 décembre à Rome. En effet, lors de cette réunion **a été approuvé le texte de l'avenant au Traité de Turin de 2001** définissant les conditions de réalisation de l'ouvrage central de la liaison Lyon-Turin : le nouveau tunnel de basse altitude sous le Mont-Cenis entre St Jean de Maurienne et Suse (57 km).

Outre le nouveau tracé en Italie, la répartition financière des 8,2 Md € d'investissement entre la France, l'Italie et l'Union européenne, la décision de se concentrer en 1^{ère} phase sur le nouveau tunnel et ses raccordements à la ligne historique en Maurienne et en Val de Suse, **cet accord décide la création du Promoteur Public** qui va réaliser les travaux et exploiter la nouvelle infrastructure.

Un Promoteur Public regroupant la France, l'Italie et l'Union Européenne

Ce Promoteur Public sera une société de droit français avec son siège social à Chambéry et son siège opérationnel à Turin. Ainsi, les marchés pour la réalisation du tunnel seront passés dans le cadre de la loi française. Le Conseil d'Administration de ce Promoteur réunira les Etats français et italien, ainsi que l'Union Européenne, sans droit de vote toutefois.

Cette participation de l'Union européenne, principal financeur du tunnel international, était une demande du Comité pour la Transalpine et salue la contribution essentielle de la Commission Européenne et du Coordinateur L.J. Brinkhorst à l'avancement du Lyon-Turin.

Les deux Régions, Rhône-Alpes et Piémont, participeront aussi au Conseil d'Administration en qualité d'observateurs.

Ce Promoteur Public se substituera dans les prochains mois à Lyon Turin Ferroviaire.

Un véritable moteur de croissance et d'emplois

Monsieur Corrado Passera, nouveau Ministre italien du développement économique, des infrastructures et des transports a profité de cette réunion pour confirmer le caractère « stratégique et prioritaire » du Lyon Turin pour le gouvernement italien et le démarrage du percement du nouveau tunnel en 2013. De son côté, le Ministre français des transports, Thierry Mariani, a annoncé la semaine dernière que **cet accord franco-italien sera présenté au Parlement pour ratification dès début 2012.**

Ce chantier créera 6 à 10 000 emplois pendant 10 ans et constituera **un véritable moteur de croissance** pour les deux Régions et les deux pays, à des conditions économiques optimales compte tenu des co-financements. En effet, avec une subvention européenne de 40%, le montant restant à la charge de la France sera de l'ordre de 2 Md € répartis sur 10 ans.

La proposition de la Commission européenne permettant d'obtenir ce montant de subvention doit maintenant être approuvée dès 2012 par le Parlement européen et le Conseil.

Contact :

Comité pour la Transalpine - www.transalpine.com – info@transalpine.com – tél. : (0)4 26 73 51 57